

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ12

Réponse :

1. Vous indiquez dans le DQ8.1 que l'Arrondissement envisage le réaménagement du parc Louis-Hébert et l'aménagement d'un parc sur le terrain du Fort Lorette à la suite des travaux d'Hydro-Québec. Lors de la deuxième partie de l'audience publique, un participant a mentionné l'existence d'un sentier informel autorisé par les propriétaires sur le terrain de la Fabrique. Ce sentier permet actuellement de rejoindre la placette éphémère de Fort-Lorette. Ce sentier serait-il officialisé et aménagé de manière permanente avec l'aménagement d'un parc sur le terrain de Fort Lorette?

Réponse : C'est l'orientation actuellement souhaitée par l'arrondissement.



Valérie Simard, ing. - cheffe division études-techniques

Ville de Montréal - Ahuntsic-Cartierville 15 juillet 2026